

DOSSIER D'INSCRIPTION



Le présent dossier d'inscription est à rendre au plus tard pour le 2 octobre 2019, accompagné des documents demandés.

L'adhérent a pris connaissance du règlement intérieur et s'engage à le respecter.

IDENTITÉ

Les données ci-dessous sont nécessaires à l'Association et à votre adhésion.

Elles ne seront ni diffusées, ni mises sur le site « laqsd.fr ».

L'adhérent a pris connaissance du règlement intérieur et s'engage à le respecter.

NOM : PRÉNOM :

Né(e) le : Sexe : M F

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE : E-MAIL :

(en cas d'un contact urgent)

(pour toute convocation, message, etc.)

Date :

Signature :

AUTORISATION PARENTALE

(pour les mineurs)

Je, soussigné(e) Monsieur ou Madame (*):

résidant :

.....

Autorise : - Ma fille ou mon fils à pratiquer le Tir à l'Arc.
- Le club à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident.
- À ce qu'il (elle) participe aux rencontres et manifestations sportives.

Date :

Signature :

(*) : le représentant légal

L'adhérent a pris connaissance du règlement intérieur et s'engage à le respecter.

RESPECT DE LA VIE PRIVÉE.

Afin de promouvoir la vie du club, nous vous informons de la possibilité que vous soyez photographiés ou de faire l'objet d'un article de presse au cours de nos différentes activités ; que ces photos ou articles de presse seront éventuellement publiés sur notre site « laqsd.fr ».

Afin de respecter la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, nous sommes tenus d'avoir votre autorisation expresse pour publier les photos et articles de presse vous concernant ainsi que celles de votre (vos) enfant(s).

AUTORISATION EXPRESSE

Je, soussigné(e) Monsieur ou Madame (1) :

résidant :

Autorise la publication (2)

Date :

N'autorise pas la publication (3)

Signature :

(1) : le représentant légal.

(2) : des photos me concernant ainsi que celle(s) de mon (mes) enfant(s).

(3) : votre visage et celui de votre (vos) enfant(s) seront floutés sur l'ensemble des photos et votre nom retiré des articles de presse.

AUTORISATION TACITE

En l'absence de réponse de votre part, votre accord sera réputé tacitement acquis au-delà d'un délai de 30 jours à dater de votre inscription.

DROIT À MODIFICATION

Ultérieurement et à tout moment, vous pouvez exercer ce droit en contactant le Président de l'association qui en fera part au responsable du site pour action.

L'adhérent a pris connaissance du règlement intérieur et s'engage à le respecter.

À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT AU CLUB LORS DE L'INSCRIPTION :

- Le règlement de la cotisation annuelle à l'ordre de LAQSD.
- 1 photo d'identité (pour les nouveaux adhérents).
- Uniquement pour les personnes sans arc personnel :
 - 1 enveloppe timbrée à votre adresse.
 - Un chèque de caution de 60 euros à l'ordre de LAQSD, venant couvrir les éventuelles dégradations du matériel prêté durant la saison. Ce chèque sera restitué fin de saison ou en cas de départ de l'archer.
- L'autorisation de publier les photos et articles de presse vous concernant.
- Le certificat médical, **ci-joint en annexe**, complété et daté de moins de 2 mois avant l'inscription.
- La proposition d'assurance individuelle supplémentaire facultative remplie et signée que vous souhaitez y adhérer ou non.
- Le chèque du montant de la cotisation mentionnée ci-dessus (uniquement dans le cas où vous souhaitez en bénéficier)

HORAIRES : Voir Règlement intérieur.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR & STATUTS :

Un exemplaire papier du règlement intérieur est joint au présent dossier d'inscription. Sur votre demande, un exemplaire papier des statuts peut être remis au futur adhérent. Le dossier d'inscription et le règlement intérieur sont consultables sur notre site Internet.

COTISATIONS 2019-2020 :**Membres actifs**

ADHÉRENT(E) né(e)	Catégories d'âge	Cotisation annuelle
Plus de 18 ans	Adultes	95 euros
Moins de 18 ans	Jeunes	75 euros
Moins de 10 ans	Poussins	60 euros

Membres associés

Les membres associés sont des archers licenciés à la F.F.T.A. (Fédération Française du Tir à l'Arc) dans une autre association et qui adhèrent à celle des Archers de Quesnoy-sur-Deûle en complément. Ils ont leur propre matériel.

Leur cotisation annuelle est minorée et fixée à **30 euros** sur présentation de leur licence valide lors de l'inscription.

L'adhérent a pris connaissance du règlement intérieur et s'engage à le respecter.

CERTIFICAT MÉDICAL.

La pratique du tir à l'arc nécessite un état de santé physique et psychique, incompatible avec certaines affections dont il appartiendra au médecin examinateur d'en juger la valeur.

Contre-indications absolues :

- HTA sévère non stabilisée
- Angor d'effort
- Cardiopathie sévère
- Scoliose évolutive
- Fracture récente
- Intervention chirurgicale abdominale récente
- Conduites addictives ou problèmes psychiatriques (laissé à l'appréciation du médecin).

Contre-indications relatives :

- Infarctus du myocarde
- Pneumothorax récidivant
- Affections aiguës ne permettant pas un effort musculaire en apnée.

CERTIFICAT DE NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DU TIR À L'ARC

Je soussigné, Docteur certifie avoir pris connaissance des conditions médicales nécessaires à la pratique du Tir à l'Arc et considère que :

NOM : **PRÉNOM :**

Né(e) le : **Sexe :** M F

ne présente aucune contre indication à la pratique de ce sport.

Fait à Cachet/Signature :

Le

L'adhérent a pris connaissance du règlement intérieur et s'engage à le respecter.

Pour les nouveaux adhérents le polo du club vous est offert.

Afin de permettre de distinguer notre appartenance au club

« **Les Archers de Quesnoy-Sur-Deûle** »

lors de manifestations telles que

« Deûle en fête, rencontres interclubs, remise de prix en mairie, etc. »

notre association a le plaisir de vous offrir un polo à l'effigie du club.

(Veuillez nous indiquer votre taille, merci.)



Face



Dos

Taille souhaitée

S

M

L

XL

XXL

XXXL

Bienvenue dans notre club !

L'adhérent a pris connaissance du règlement intérieur et s'engage à le respecter.